

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-M-413
ABROGEANT RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-359 DÉCRÉTANT LE PROGRAMME DE
REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX
BÂTIMENTS D'HABITATION À DES FINS DE DENSIFICATION DU CENTRE-VILLE ET SA
PÉRIPHÉRIE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2025-M-413 abrogeant le Règlement numéro 2023-M-359 décrétant le programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitation à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie.

L'objet du présent règlement est décrit dans son titre

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 16 décembre 2025 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 décembre 2025.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe